

Compte rendu de la Commission Régionale de Formation 19 novembre 2019– CNRS DR6

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CRFP du 15 mars 2019
2. Nouvelle organisation de l'activité de formation de la délégation et présentation d'Herbert PETITJEAN Conseiller RH / Formation
3. Présentation de la demande budgétaire 2020
4. Présentation du dispositif CPF (Compte Personnel de Formation)
5. Etudes des demandes de CPF

1) Approbation du compte-rendu de la CRFP du 15 mars 2019

Validé à l'unanimité.

2) Nouvelle organisation de l'activité de formation de la délégation et présentation d'Herbert PETITJEAN Conseiller RH / Formation

Catherine Ferveur est responsable du « Pôle accompagnement et parcours professionnel ».

Sylvie Danin est conseillère formation.

Cécile Dolmaire est conseillère RH/formation.

Herbert Petitjean est conseiller RH/formation.

3) Présentation de la demande budgétaire 2020

Présentation des demandes de budget prévisionnel pour l'année 2020 pour un total de 331800 €. Cette année on note un besoin de formation pour le repositionnement des fonctions support.

Un atelier formation pour les correspondants formation est prévu l'année prochaine.

Un atelier sur le PFU pour aider à compléter le PF est également envisagé.

Q : la part du budget consacrée à financer des formations pour l'accompagnement de la recherche est plus importante que celle concernant les formations relatives à la recherche elle-même.

R : les besoins de formation pour la recherche sont couverts par les Ecoles Thématiques et les actions nationales de formation qui ne font pas partie du budget formation de la délégation.

Q : qu'en est-il de la nouvelle directive nationale « prévention et sécurité » comme quoi fin 2021 on souhaite 80% des agents formés aux gestes de premier secours ?

R : pas de circulaire pour l'instant. Mais pourquoi pas envisager à l'avenir une formation allégée aux gestes de premier secours différente de la formation SST et moins engageante ?

Q : peut-on reconnaître les MOOC dans le cadre du plan de formation et prévoir un financement ?

R : on note cette demande

Q : le dépôt du PF au mois de juillet est difficilement gérable

R : oui mais le dépôt de la demande budgétaire doit être faite en août. C'est le calendrier national.

4) Présentation du dispositif CPF (Compte Personnel de Formation)

Le CPF est présenté suite à une demande formulée durant le précédent CRFP.

Le CPF remplace le DIF.

Des améliorations ont été apportées en particulier pour prévenir une situation d'inaptitude en bénéficiant d'heures supplémentaires.

Depuis 2018, tout agent peut consulter ses droits sur l'espace numérique dédié : <https://moncompteactivite.gouv.fr>

Le gouvernement va mettre en place un nouveau site internet.

La demande se fait sur Ariane.

Q : une aide est-elle apportée à l'agent ?

R : oui

5) Etudes des demandes de CPF

Les membres de la CRFP étudient trois dossiers de compte personnel de formation.

Les membres de la CRFP demandent une augmentation de la prise en charge pour l'un des trois dossiers.

N'hésitez pas à vous rapprocher de nos délégués pour de plus amples informations

**CRFP
Titulaire – David Castelain**